



---

## **Procès-verbal de l'assemblée des délégués CPVAL du 04 juin 2014 au Centre de Conférence de la BCVs à Sion**

---

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE**

A 16h30, Mme Helga Koppenburg Emery, présidente du comité CPVAL, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués et aux membres du comité, à la Présidente de la FMEP, Mme M. Volpi, au Secrétaire général de la FMEP, M. M. Perruchoud ainsi qu'à M. S. Jacquet, responsable PWC Sion, organe de révision de la Caisse.

Elle présente ensuite les nouveaux membres du Comité nommés par le Conseil d'Etat.

Information est donnée que la séance sera tenue en français avec présentation ppt sur écran français/ allemand. Les participants sont invités à s'exprimer dans leur langue maternelle.

Mme la Présidente rend hommage aux assurés et rentiers décédés depuis la dernière assemblée, puis précise qu'aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'a été déposée et que celle-ci, convoquée dans les délais réglementaires, soit le 23 mai 2014, est habilitée à siéger avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Approbation du pv de l'Assemblée des délégués du 19 juin 2013 ;
3. Sujet d'actualité : Nouvelle détermination des degrés de couverture ;
4. Rapport d'activité de prévoyance ;
5. Activité de gestion de fortunes ;
6. Comptes 2013 ;
7. Divers

Après nomination des scrutateurs (M. Daniel Beney et M. Jean-Pierre Wyss), Madame la Présidente annonce la présence de 76 délégués sur 150. 22 délégués se sont excusés. 65 représentent le Bas-Valais et 11 le Haut-Valais.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 19 JUIN 2013**

Le pv, consultable sur le site de la Caisse et distribué sur demande des délégués, n'a fait l'objet d'aucune question, ni remarque. Il a donc été approuvé à l'unanimité sans modification avec remerciements à la Direction.

### **3. SUJET D'ACTUALITE : NOUVELLE DETERMINATION DES DEGRES DE COUVERTURE**

Madame la Présidente de CPVAL présente en introduction les nouveaux articles LPP relatifs au financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public en capitalisation partielle (art 72a - 72g LPP). Ceux-ci obligent désormais les Caisses publiques à déterminer un plan de financement qui garantit non seulement la couverture intégrale des engagements des bénéficiaires de rente mais également le maintien du taux de couverture initial pour les engagements des assurés actifs et pour l'ensemble des engagements. CPVAL doit donc gérer 3 nouveaux degrés de couverture en plus de celui calculé jusqu'à présent selon les dispositions de l'OPP2.

Une explication est ensuite donnée relative à la notion de réserves de fluctuations de valeurs (RFV), qui désormais sont également autorisées pour les Caisses en capitalisation partielle.

Mme Koppenburg présente ensuite la situation chiffrée de la Caisse rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012 avec et sans RFV tout en insistant sur les arguments en faveur de la création d'une telle réserve. Ceux-ci peuvent être résumés ainsi : réduction du risque de devoir prendre des mesures d'assainissement, coussin de sécurité pour diminuer les effets négatifs liés à la volatilité des marchés, réduction du risque de devoir recourir à des cotisations d'assainissement, difficulté d'assumer une baisse du taux technique sans RFV.

Elle informe que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ont accepté la création d'une RFV au 1<sup>er</sup> janvier 2012 de CHF 200 mios par prélèvement sur la fortune pour autant que CPVAL assume elle-même le financement d'une baisse du taux technique d'un demi-pourcent. Suite à cette décision, les degrés de couverture au 1<sup>er</sup> janvier 2012 se présentent comme suit :

- 1) Degré de couverture global selon OPP2 : 76,6%
- 2) Degré de couverture global selon LPP : 71,5%
- 3) Degré de couverture des engagements des rentiers : 100%
- 4) Degré de couverture des engagements des actifs : 45,4%

L'employeur garantit la différence entre le degré de couverture selon LPP à 100% et le degré de couverture global selon LPP, au maximum 28,5% des engagements. Si le déficit devient plus grand, la Caisse devra prendre elle-même des mesures d'assainissement. A la question posée de savoir pourquoi le montant de la RFV a été fixé à CHF 200 mios, réponse a été donnée que cet objectif a été discuté avec l'employeur et qu'il correspond à l'objectif initial retenu par la Caisse pour une constitution de réserve ainsi qu'à son profil de risque.

En conclusion, Mme Koppenburg rappelle les hypothèses d'évolution retenues par la Caisse et montre l'évolution des différents degrés de couverture et des déficits pour les 40 prochaines années. Ce plan de financement devra être suivi par la Caisse. Un défi intéressant et tout à fait réalisable.

#### **4. RAPPORT D'ACTIVITE : PREVOYANCE**

La Direction présente quelques éléments statistiques concernant le financement et relève qu'au 31.12.2013 la répartition des cotisations entre employeurs et assurés est de 62% contre 38% pour un montant total d'environ CHF 191 mios. Du point de vue prestations, CPVAL a versé CHF 161 mios de rentes dont 77% pour la vieillesse et 23% pour les risques décès et invalidité. Des informations sont également présentées concernant les effectifs (11'080 assurés actifs pour 4'770 bénéficiaires de rente, soit un rapport démographique de 2,31) et les cas d'accession à la propriété, divorces et autres achats.

La deuxième partie de la présentation a été consacrée à une explication accompagnée d'exemples du chiffre 6 du certificat d'assurance traitant des prestations de retraite, à une information sur le rapport rente de retraite/salaire assuré (a été relevé en outre que sur 2 ans environ 30% des nouveaux retraités prennent leur retraite au-delà de 62 ans), à une explication détaillée des possibilités et des procédures de rachat sur la base du chiffre 7 du certificat. Ces coups de projecteur ajoutent à la présentation des résultats de l'année un élément didactique et concret intéressant pour les délégués de la Caisse.

## **5. RAPPORT D'ACTIVITE : GESTION DE FORTUNE**

La Direction présente ensuite le contexte économique-politique de l'année 2013 à l'origine de l'évolution des marchés ainsi que les résultats des principaux marchés en 2013 globalement positifs (5,81%). Elle relève que pour la troisième année consécutive la Caisse a réalisé une performance supérieure à son objectif de 4% en réalisant un résultat de 6,51%. Les différentes classes d'actifs sont présentées en précisant que celles qui ont été le plus bénéfiques pour CPVAL étaient une fois de plus les actions (+20 à +24%). CPVAL a battu son indice de référence de 0,7%, signe que la tactique choisie par la Caisse a porté ses fruits tout au long de l'exercice. Ce résultat s'explique essentiellement par une légère sur-pondération en Actions ainsi que par les excellentes performances réalisées dans la classe d'actifs Obligations convertibles. La direction insiste sur l'importance non seulement d'une diversification des placements mais également et surtout sur la nécessité pour la caisse de rechercher de la rentabilité. Or cette rentabilité ne se trouve actuellement que dans la catégorie à revenus variables.

En fin d'année CPVAL a également vu le niveau de ses liquidités augmenter suite à quelques prises de bénéfices ainsi qu'à de nombreux rachats et versements d'intérêts. La Direction fait également remarquer que le prêt auprès de l'employeur a freiné le résultat 2013, puisque environ le quart de la fortune de la Caisse y est investi à un taux de 3,5%. Cela signifie que sur les autres trois quarts de la fortune, CPVAL a réalisé une performance de 7,52%. Quant au résultat du parc immobilier géré en direct par la Caisse (3,97%), celui-ci a été influencé par les fins de construction des immeubles Sandmatte à Brigue, Les Platanes à Sierre et Trollietta à Monthey. A la question de savoir quelle est la part des investissements de la Caisse dans le tissu économique valaisan, réponse est donnée que la Caisse détient pour CHF 18 mios d'actions BCVs, pour CHF 1 mio d'actions BVZ et pour CHF 3,2 mios des parts Valinvest dont une partie est consacrée au financement de nouvelles sociétés. Par ailleurs, la Caisse a investi tout son parc immobilier géré en direct en Valais. Un délégué souhaitait connaître l'exposition de la Caisse en Euro. Celle-ci représentait à fin décembre 2013 un peu plus de 10%. Seule une toute petite partie était hedgée.

In fine, l'exercice 2013 peut être qualifié de très bon exercice en terme absolu comme en terme relatif. L'allocation effective des investissements de la caisse à fin 2013 respecte pour toutes les classes d'actifs les marges tactiques fixées par le Comité excepté les Liquidités. Ce dépassement a toutefois été validé par l'organe directeur de CPVAL. Les limites de l'OPP2 sont respectées.

En conclusion, la Direction résume son processus d'exercice des droits de vote ainsi que sa façon de voter dans l'intérêt des assurés de la Caisse en privilégiant un horizon d'investissement à long terme, en se fondant sur des directives contribuant à une gouvernance d'entreprise équilibrée et en prenant en compte la responsabilité environnementale et sociale de l'entreprise.

Des indications sont également fournies sur les coûts de la gestion de fortune. Avec un taux de transparence de 99,35% sur ses placements, CPVAL a payé 0,44% de sa fortune pour les frais de gestion de fortune, ce qui la situe dans la bonne moyenne suisse.

## **6. COMPTES 2013**

La Direction présente d'une part les modifications uniques rétroactives pour l'exercice 2012 (introduction d'une RFV à hauteur de CHF 240 mios au 31.12.2012 et constitution d'une provision pour adaptation du taux technique de CHF 60 mios), et d'autre part les éléments marquants de 2013, à savoir un cash-flow positif, un changement des bases techniques VZ2005 à VZ2010, un degré de couverture en hausse, un bilan en hausse de 7,5% à CHF 3,46 Mia et un rendement de la fortune à 6,51%.

## **6.1. Bilan**

1. Forte augmentation de la fortune de CHF 245 mios à CHF 3,46 Mia, essentiellement due à la performance des marchés financiers (CHF 208 mios) ;
2. Légère augmentation du découvert de CHF 6,9 mio à CHF 917,6 mio pour un total d'engagements à hauteur de CHF 4,4 mia ;
3. Bons résultats de prévoyance et de finance avec comme conséquence une hausse du degré de couverture à 79,0% ;
4. Résultat des placements (6,51%) : en-dessus des objectifs.

## **6.2. Compte d'exploitation**

1. Augmentation des cotisations de CHF 6 mio à CHF 191 mio;
2. Augmentation des achats de capitaux et apports de prestations de libre passage à CHF 45 mios. Globalement les produits de prévoyance ont progressé de CHF 10,5 mio pour atteindre CHF 244,7 mio ;
3. Augmentation de 4% des rentes de vieillesse à CHF 124 mio, stagnation des rentes de conjoint à CHF 18 mio et des prestations d'invalidité à CHF 4,4 mio. Avec les prestations de libre passage payées, les charges de prévoyance 2013 pour CPVAL sont passées de CHF 200 mio à CHF 205 mio (+2,5%) ;
4. Augmentation des engagements d'assurance de CHF 252 mio expliquée en partie par l'attribution de l'intérêt de 3% sur les comptes des assurés actifs ainsi que par le changement de bases techniques de VZ2005 à VZ2010;

En conclusion, la Direction fait un tour d'horizon complet sur les différentes provisions de la Caisse au 31.12.2013 et sur les niveaux des degrés de couverture à la même date (79% pour le degré de couverture global selon OPP2, 72,4% pour le degré de couverture global selon LPP, 100% pour le degré de couverture des engagements des pensionnés et 46,1% pour le degré de couverture des engagements des assurés actifs).

Les charges d'administration (CHF 2,57 mio) ont pu être fortement réduites (23%) passant de CHF 216.- par assuré à CHF 162.- en 2013, ce qui situe CPVAL dans la bonne moyenne suisse.

## **7. DIVERS**

Quelques demandes ont été faites par l'Assemblée lors des différentes interventions concernant les comptes, la portée de la garantie de l'Etat, les incidences pour l'employeur et les assurés en cas d'assainissement, l'affiliation éventuelle des futurs Conseillers d'Etat, l'organe compétent pour décider de l'affiliation d'un nouvel employeur, les conséquences pour les assurés d'une baisse du taux technique. La Présidente et la Direction ont donné réponse à ces questions. Concernant la baisse du taux technique, il a également été précisé que l'impact direct pour les assurés actifs est ressenti à travers le taux de conversion, qui devrait en toute logique également baisser. Le Comité de la Caisse est en train d'analyser l'urgence et les conséquences d'une baisse du taux technique tout en maintenant provisoirement les taux de conversion.

Quelques remarques ont également été proposées par les représentants du Haut-Valais, résumées ci-après :

- Séance tenue essentiellement en français ;
- Le nombre important de personnes absentes non excusées peut être interprété comme signe de satisfaction du travail effectué ;
- Rapport de gestion clair, consultable sur le site de la Caisse ;
- Traduire dans les deux langues les questions/réponses des délégués

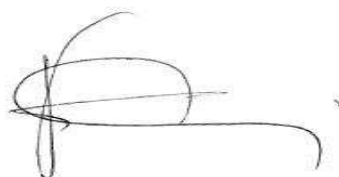
Le Comité et la Direction prennent acte de ces suggestions.

La présentation ppt qui a accompagné cette Assemblée peut être consultée sur le site de la Caisse [www.cpval.ch](http://www.cpval.ch) ([www.pkwal.ch](http://www.pkwal.ch)).

Mme la Présidente remercie les participants ainsi que ses collègues du comité et clôt l'Assemblée à 18h20 en conviant les membres présents à partager l'apéritif offert par CPVAL.

Sion, le 20 mai 2015

**CPVAL**  
**La Direction : Patrice VERNIER**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Vernier', with a long horizontal stroke extending to the right.